

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

**M. Edwards :** Monsieur le Président, je suppose que cela a un certain lien avec le débat et je vais donc répondre à la question, étant donné que mon collègue l'a posée en toute sincérité.

Le gouvernement n'est pas disposé à soumettre à un référendum une mesure qui est déjà en vigueur.

En outre, en ce qui concerne la loi tendant à appliquer la taxe sur les produits et services, elle n'a pas été soumise à un référendum national, car c'était là un des éléments du programme électoral de notre parti en 1988. Je me rappelle avoir dû répondre à un grand nombre de questions à ce sujet lorsque nous avons fait du porte-à-porte, en 1988, et je crois que les conservateurs, qui avaient déjà reçu un mandat de 1984 à 1988, ont été reportés au pouvoir notamment parce qu'ils s'étaient engagés à supprimer la taxe sur les ventes des fabricants et à la remplacer par une taxe à la consommation.

Je reconnais que la nature précise de cette taxe n'était pas définie à ce moment-là. C'est un comité tripartite formé notamment de représentants du parti du député, qui a recommandé par la suite le type de taxe que nous avons maintenant. Elle a été mise en oeuvre, et c'est donc chose du passé. Si les Canadiens ne l'apprécient guère et s'opposent à cette taxe, ce sera là l'une des questions sur lesquelles ils jugeront le gouvernement dans le cadre des prochaines élections générales.

C'est là une question qu'on peut régler dans le cadre d'élections de ce genre. Les questions constitutionnelles peuvent dans certains cas être soumises à un référendum. Cependant, je ne crois pas que les Canadiens veuillent que les projets de loi ordinaires fassent l'objet d'un référendum, et ce ne serait d'ailleurs pas souhaitable.

**M. Rey Pagtakhon (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, je considère vraiment comme un privilège extraordinaire de pouvoir intervenir à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-81, Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada, et de faire valoir les sentiments ainsi que les vœux de mes électeurs de la circonscription de Winnipeg-Nord.

• (1540)

Je tiens d'abord à féliciter le gouvernement qui a enfin reconnu la nécessité de tenir un référendum national, tel que l'avait proposé le Parti libéral il y a un peu plus d'un an, soit le 21 avril 1991, au moment où mon chef, l'honorable Jean Chrétien, avait annoncé le programme en neuf points de notre parti en vue de doter le Canada d'une nouvelle Constitution.

Il est grand temps que nous nous en remettions aux Canadiens qui diront leur dernier mot sur le Canada: je

dis bien à tous les Canadiens et non seulement à certains d'entre eux. Un référendum national donnera aux Canadiens à l'extérieur du Québec l'occasion de dire à leurs concitoyens québécois qu'ils les considèrent importants, voire même essentiels au pays que nous connaissons et aimons. De même, il permettra aux Québécois de dire oui à tous les autres Canadiens.

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, ancien premier ministre libéral du Canada a dit un jour: «Le fondement d'une nation est sa volonté d'être une nation.» Il faut donc laisser les citoyens exprimer leur volonté.

Le projet de loi sur les référendums comporte encore quelques problèmes. Les conservateurs, bien qu'ils parlent de référendum, proposent plutôt un plébiscite.

Référendum et plébiscite ne sont pas synonymes bien qu'il arrive souvent qu'on les utilise à la place l'un de l'autre. Permettez-moi de citer un ouvrage de référence intitulé *Lawmaking by the People: Referendums and Plebiscites in Canada*, de Patrick Boyer, l'un de nos collègues et député d'Etobicoke—Lakeshore. Ma citation est extraite de la page 13 de l'ouvrage:

La principale différence entre les deux formules est que le plébiscite est essentiellement un sondage d'opinion tandis qu'un référendum lie automatiquement le gouvernement qui doit légiférer (ou s'abstenir de légiférer) selon les vœux des électeurs.

Ce que le gouvernement propose est donc plutôt un plébiscite. À la lumière de cette définition, ce serait un plébiscite parce que le gouvernement ne serait pas lié par les résultats. Si tel est bien le cas, ce serait le sondage d'opinion le plus cher qui soit, car il coûterait 100 millions de dollars aux contribuables à un moment où le chômage est très élevé et où des millions de Canadiens sans travail sont plongés dans d'atroces difficultés.

Mais les souffrances seront pires encore si le Canada n'est pas uni. La déception sera grande si tous les électeurs canadiens n'ont pas la possibilité d'exprimer leur volonté, de faire entendre leur voix à l'occasion d'un référendum.

Je suis donc triste d'entendre le leader du Nouveau Parti démocratique dire que son parti n'appuiera pas ce projet de loi sur le référendum. Ma tristesse se teinte d'alarme et de graves inquiétudes lorsque j'entends les séparatistes ici présents l'applaudir et louer son courage. Il faut du courage pour insister que les Canadiens aient l'occasion d'exprimer leur volonté au sujet de la nouvelle Constitution canadienne.

Comme mon chef, M. Chrétien, le répète souvent: «La Constitution appartient au peuple, et le dernier mot sur toute proposition de réforme constitutionnelle doit appartenir à l'ensemble des Canadiens.» Mon chef a une vision et a eu le courage de l'exprimer il y a un peu plus d'un an à ce sujet.